



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Deux formations AACC :
« RÉSEAUX SOCIAUX : RÉFLEXES JURIDIQUES ET PRATIQUES »
et « CHALLENGER LA RECO »

Paris, le 26 mars 2018 – L'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) organise deux sessions de formation.

La première formation intitulée **« RESEAUX SOCIAUX : REFLEXES JURIDIQUES ET PRATIQUES »** se déroulera le **mardi 10 avril 2018 de 9h à 12h30** dans les locaux de l'AACC.

Cette formation s'adresse aux **collaborateurs d'agence en charge de créer et de fournir du contenu pour les espaces sociaux des annonceurs**. Elle a pour objectifs de permettre aux participants non juristes d'acquérir les bons réflexes en matière de contenus du point de vue de la législation et des bonnes pratiques. Très concrètement, les participants seront formés aux **principales réglementations s'appliquant sur internet**, à **identifier les contenus publicitaires et les contenus influenceurs** et à **reconnaître les pratiques vertueuses** avec à des exemples concrets.

Cette formation dispensée par **Maître Alain HAZAN**, associé fondateur de HMV et spécialiste du droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies, des médias et de la communication, alternera exposés théoriques, exemples concrets et exercices pratiques via des études de cas.

La seconde formation intitulée **« CHALLENGER LA RECO »** se déroulera le **mercredi 11 avril 2018 de 9h30 à 18h** dans les locaux de l'AACC.

A destination des **Planeurs stratégiques, Directeurs de clientèle et Chefs de groupe**, elle donne des clés pour **structurer et présenter ses recommandations avec clarté, puissance et impact**. Elle permet également de **découvrir ses points forts dans sa communication orale et de les développer pour gagner en aisance**. Les participants seront notamment formés à construire la storyline pour susciter l'intérêt, à rédiger et mettre en forme leur recommandation de manière impactante, à adopter la bonne posture pour renforcer leur force de conviction et faire de leur interlocuteur un allié.

Cette formation, dispensée par **Christine BLANCHETIERE**, associée au sein de la société BrainsUP, alternera exposés théoriques, exemples concrets et exercices pratiques et ludiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

1. **« Réseaux sociaux : reflexes juridiques et pratiques »** : mardi 10 avril 2018 de 9h à 12h30
2. **« Challenger la reco »** : mercredi 11 avril 2018 de 9h30 à 18h

Les deux formations se déroulent à l'AACC au 40, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Contact | AACC | Laetitia Hardy | 01 47 42 27 43 | lhardy@aacc.fr

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences-membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr